

INTERPELLATION DE M. FOURNY À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR « LA CRÉATION D'UN BUREAU WALLON DE SÉLECTION DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION »

M. Dimitri Fourny (cdH). – C'est un sujet récurrent qui revient, une fois de plus, devant ce Parlement : la manière dont s'effectue le recrutement des fonctionnaires au sein de l'Administration. Ce recrutement manque de rapidité d'exécution. Nombreux sont ceux qui sont déjà intervenus pour dénoncer la lenteur des recrutements au sein de l'Administration. Récemment, le Ministre Antoine relevait le problème du manque de personnel qualifié, pointant l'inertie du SELOR. M. le Ministre Marcourt déclarait récemment en Commission que de tels délais bloquaient le bon fonctionnement des institutions régionales et invitait à trouver une autre voie plus rapide. Ce problème n'est pas neuf. En juin 2003, le Gouvernement voulait organiser 21 concours prioritaires. Ce nombre a été revu à la baisse, en raison des délais (66 mois) nécessaires pour ce faire. En septembre 2005, le Gouvernement a décidé l'organisation de 10 concours de recrutements prioritaires. Les résultats définitifs n'ont toutefois été transmis qu'au début de l'année 2007. De plus, il s'est avéré que le nombre de personnes retenues était nettement inférieur au nombre de postes à pourvoir. Il est temps de dépasser le constat et de trouver des solutions. Améliorer les relations avec le SELOR ne suffit plus. Nous devons organiser un SELOR wallon et établir des procédures plus adaptées qui répondent aux besoins de la Wallonie. Si l'on veut avancer, il faut envisager la création d'un organe indépendant et fixer des procédures objectives, transparentes et adaptées à nos besoins qui pourraient permettre le recrutement du personnel dans des délais raisonnables. Pour rendre l'efficacité à notre Administration, il conviendra de prévoir également une loi de financement y afférant. Monsieur le Ministre, sachez qu'il existe dans notre chef une volonté d'aboutir en la matière.

M. Guy Milcamps (PS). – *La concomitance de nos différentes interventions s'inscrit dans le cadre de discussions institutionnelles qui vont débiter. La problématique du SELOR devra s'inscrire dans ce cadre. Rappelons que la loi spéciale du 8 août 1980 impose à la Région de passer par le SELOR pour le recrutement de ses agents. Cette obligation a nécessairement un coût. S'il s'agit d'une obligation légale pour la Région, les communes et les provinces peuvent faire quant à elles appel au SELOR pour le recrutement de leur personnel. Le SELOR n'apparaît actuellement pas comme une solution en raison notamment du coût trop important que cela implique. Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première fois que vous êtes interpellé sur la question. En septembre 2006, M. Borsus évoquait la régionalisation du SELOR. À l'occasion de cette question, vous rappeliez que 66 mois étaient nécessaires pour procéder à l'ensemble des recrutements régionaux jugés pourtant prioritaires par le Gouvernement wallon. Nul doute que ces délais seraient encore plus longs si l'ensemble des pouvoirs locaux faisait appel au SELOR pour sa procédure de recrutement. Récemment, le Ministre Marcourt déclarait en Commission que de tels délais constituaient un réel problème bloquant le bon fonctionnement de nos institutions régionales et incitait à trouver toute autre voie prometteuse d'une solution plus rapide. Il annonçait qu'il ne passerait pas par le SELOR. Enfin, le GERFA affirme qu'il n'a plus confiance dans le SELOR et estime que les entités francophones doivent instituer un organe indépendant de recrutements. La présente interpellation n'a d'autre but que de vous entendre sur ces demandes de régionalisation du SELOR qui s'inscriront certainement dans le cadre des prochaines négociations gouvernementales.*

M. Willy Borsus (MR). – *Je souhaiterais me joindre à cette interpellation. Au préalable, je souhaiterais émettre quelques considérations. Tout d'abord, je suis particulièrement surpris d'entendre M. Fourny plaider pour la réforme de la loi du 8 août 1980. Je pensais pourtant que le cdH était opposé à toute régionalisation de compétences. Il s'agit pourtant ici d'une demande d'organisation de procédure de sélection. Je prends note de cette proposition de*

régionalisation d'une compétence fédérale. Je constate, avec une certaine surprise, qu'après avoir refusé catégoriquement toute proposition de régionalisation, ce même parti formule, aujourd'hui, des propositions. Ce dossier n'est pas neuf. Le 19 septembre 2005, vous « poussiez un coup de gueule » et affirmiez que si cela n'allait pas mieux, vous demanderiez la création d'un « SELOR wallon ». Différentes interpellations ont suivi ces déclarations. Des contacts ont été pris avec le SELOR afin d'améliorer les procédures. Le 19 juillet 2006, vous indiquiez que sur 197 emplois vacants, 158 étaient occupés. Enfin, vous vous déclariez récemment opposé à la régionalisation du SELOR. Par ailleurs, relevons que nous parlons ici du recrutement au sein de la Fonction publique. Si une évaluation doit avoir lieu, elle doit se faire de manière plus large. Je relève une fois encore la contractualisation accrue au sein de la Fonction publique wallonne. Il me paraît, par ailleurs, être un raccourci abusif que de citer les 66 mois nécessaires pour le recrutement sans expliquer les tenants et aboutissants. Je souhaiterais que le Ministre nous donne une réponse circonstanciée sur les délais auxquels nous nous exposons aujourd'hui. En outre, il me paraît délicat d'imputer le retard de recrutements au dernier maillon de la chaîne, à savoir le SELOR. Rappelons, en effet, qu'avant la procédure proprement dite de sélection organisée par le SELOR, il y a tout d'abord la décision du Gouvernement de procéder à des recrutements et ensuite la mise en oeuvre d'une procédure interne et l'établissement d'un plan de recrutement. L'examen de la situation doit donc être global. Ainsi, à partir de la décision de recrutement, quels ont été les délais pour établir les procédures et enfin les délais mis par le SELOR pour procéder aux recrutements ? D'autres questions méritent d'être posées. Ainsi, la « méga-réserve » de recrutement est aujourd'hui obsolète. Je pense que l'on doit s'orienter au-delà des métiers prioritaires. En outre, il faut prévoir une réserve de recrutement par métier afin de les spécialiser. Je vous invite également à être attentif à la rapidité de procédures spécifiques. Je pense aux mandats généraux de l'Administration, mais également au recrutement de personnes handicapées. Il est paradoxal que les pouvoirs publics ne remplissent pas le quota d'engagement des personnes

handicapées. En conclusion, trouver comme seule cause de retard le temps mis par le SELOR à organiser des sélections et se limiter à cet aspect-là me paraît trop restrictif. Un rapport circonstancié, plus large, doit être réalisé. Ce n'est qu'après cela que des propositions pourront être faites, dont une pourrait éventuellement être la création d'une structure wallonne. Si c'était le cas, il faudrait veiller à ce que cette nouvelle structure ait les mêmes garanties d'indépendance et d'objectivité que celles dont bénéficie le SELOR.

M. Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – *Je vais tenter de répondre à l'ensemble de vos questions. La vérité se situe, bien entendu, dans les commentaires des uns et des autres. Les remarques et réflexions émises cet après-midi méritent d'être analysées et approfondies. Je reconnais que les propos que j'ai tenus, en 2005, concernant le SELOR étaient sévères. J'assume ces critiques acerbes, dans la mesure où des éléments démontraient des problèmes majeurs à ce niveau. Je suis ouvert à toute discussion et si, dans le cadre des discussions institutionnelles, un accord était trouvé en la matière, je n'y serais pas opposé. Toutefois, depuis les quelques années que j'exerce cette fonction, mon animosité a largement diminué eu égard aux efforts réalisés par le SELOR et j'estime que nous approchons aujourd'hui d'une solution acceptable. L'ensemble des intervenants soulève la question d'une gestion plus efficace de recrutement et évoque le problème d'un coût relativement élevé, d'un manque de souplesse et surtout des délais trop longs pour l'organisation des concours de recrutement. Je rappelle qu'en vertu de l'article 87 de la loi spéciale du 8 août 1980, les Communautés et Régions sont tenues de recourir au SELOR pour l'organisation du recrutement du personnel statutaire. Dès lors, même si nous le voulions tous, une loi à majorité spéciale serait nécessaire. En ce qui concerne la constitution d'une réserve, il est exact que la mise en oeuvre des procédures de recrutement avait occasionné un retard inacceptable. Suite à ce constat, des réunions se sont tenues et nous avons tenté de dégager des solutions. Quant au délai cité de 66 mois, je le confirme : nous avons rencontré ce type de délai, mais c'est différent aujourd'hui puisque les délais sont*

inférieurs à 12 mois. J'ai par ailleurs obtenu de doubler en 2008 le nombre de concours. Je crois en effet qu'il faut intensifier les concours et avoir des réserves « relativement fraîches ». Il n'en reste pas moins que les délais actuels restent encore trop longs par rapport aux impératifs d'efficacité. Je rappelle par ailleurs que le SELOR n'est compétent que pour la sélection, ce qui ne constitue qu'une part du recrutement. En outre, le recrutement est une procédure complète et des règles doivent être respectées. Dès lors, agir sur le seul processus du SELOR, sans prendre en compte l'ensemble de la mécanique, ne me paraît pas avoir de sens. J'ai chargé mes services d'établir un rapport détaillé sur les procédures de recrutement. Sur base de ce rapport, j'émettrai des propositions afin d'augmenter l'efficacité et d'atteindre une gestion souple et optimale. Quant aux coûts des sélections, je vous informe que les frais engagés sont à charge du SELOR, et donc du Fédéral. La Région wallonne ne paye donc pas. Par contre, les communes et provinces qui veulent faire appel au SELOR doivent le rémunérer. En cas de mise en place d'un « SELOR wallon », les coûts que cela engendrerait en termes de personnel et de matériel notamment, ne me paraissent pas négligeables. Pour l'ensemble de ces raisons, il me paraît qu'il n'y a pas lieu, à ce jour, de régionaliser le SELOR. M. Fourny m'interpelle également sur le taux de réussite à ces examens. Ce faible taux doit, selon moi, être analysé avec circonspection. En effet, lors de l'engagement d'un architecte, l'objectif est-il de voir si c'est un bon architecte ou s'il sera capable d'assurer un rôle au sein de la Fonction publique ? Vous pouvez avoir un excellent architecte qui peut poser problème quand on l'inscrit dans la Fonction publique. Certains Niveau 1 peuvent, par exemple, avoir une orthographe désastreuse. Ce n'est évidemment pas acceptable pour l'image de la Région wallonne, car ces personnes doivent gérer une équipe et sont susceptibles d'entrer en contact avec nos concitoyens. Cet exemple est peut-être caricatural, mais démontre que nous devons déterminer les éléments qu'il faut prendre en compte. Certaines réflexions de M. Borsus sont exactes. Il est vrai que de nombreuses personnes s'inscrivent aux examens relatifs à certains métiers et ne les passent jamais. Je maintiens qu'il faut être prudent dans l'analyse qu'il convient de faire. Je ne mets pas en cause le fait que les délais

sont trop importants et que nous devons travailler à les réduire. Nous allons essayer de donner plus de publicité aux annonces de recrutement. Je pense que c'est fondamental si nous voulons que davantage de candidats s'inscrivent aux examens. Au-delà du délai de sélection, il est nécessaire d'organiser des examens pour tous les métiers afin d'éviter de rencontrer, à l'avenir, les difficultés que nous connaissons aujourd'hui. En 2006, trois épreuves ont été organisées au SELOR. J'ai demandé qu'on les concentre pour éviter d'allonger les délais. En 2007, deux épreuves ont été organisées et, en 2008, une seule épreuve spécialisée sera organisée. Celle-ci est plus exigeante. Une épreuve complémentaire sera organisée par la Région wallonne, si cela s'avère nécessaire. Je pense que la situation du SELOR s'est améliorée significativement. Je rappelle que le SELOR est constitué de professionnels qui disposent d'une expertise, qu'il ne coûte rien à la Région wallonne et qu'il n'est compétent que pour la sélection, qui n'est qu'une part du recrutement. Concernant les personnes à mobilité réduite, je rappelle que dans chaque plan de recrutement, un pourcentage est imposé. Je demande que des formules soient dégagées pour faire en sorte que les épreuves soient accessibles à tous et ainsi éviter de stigmatiser les PMR. Je préfère faire en sorte d'adapter les postes. Je voudrais également rappeler que certaines personnes à mobilité réduite ont été engagées parce qu'elles se sont imposées par leurs capacités et non par leur handicap. Je reste ouvert à la discussion. Je suis convaincu qu'il faut réfléchir et éviter de prendre des risques qui se révéleraient encore plus coûteux.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je refuse de rentrer dans la caricature de M. Borsus concernant la création d'un SELOR wallon. Il faut poser la question des avantages et des inconvénients et s'interroger sur les coûts engendrés. Réduire le débat à la caricature afin de « se faire mousser » n'est pas ce que je souhaite faire aujourd'hui. Votre constat, Monsieur le Ministre, me laisse un peu pantois et m'interpelle. À vous entendre, il existe un cadastre des postes à pourvoir, qui doit être suivi d'une volonté politique de les pourvoir. Vous laissez entendre que ce cadastre n'a pas*

été réalisé. J'ai donc envie de dire qu'il faut accélérer la politique afin de cibler les besoins et de dégager les méthodes permettant de rendre la politique de recrutement plus active. Concernant les taux de réussite, nous savons tous que les candidats sont souvent démotivés parce que les cycles se révèlent extrêmement longs. Je ne partage pas votre point de vue lorsque vous affirmez que les écoles sont là pour valider les compétences et qu'il revient au SELOR de valider autre chose. Lors d'un examen pour le MET, par exemple, aucune question théorique sur la matière qu'allait devoir traiter le fonctionnaire n'a été posée. On a, par contre, interrogé les candidats ingénieurs sur la façon de gérer plusieurs fax. Est-ce réellement le rôle du SELOR d'interroger ces ingénieurs là-dessus ? Je ne le pense pas. N'y aurait-il pas lieu de voir, avec les hauts responsables de l'Administration, les questions qu'il convient de poser pour voir si le profil correspond au poste ? Je suis d'avis qu'il n'appartient pas au SELOR de valider ce genre de compétence sur base d'une dictée de 10 lignes. Nous devons approfondir cette question car elle pose toute une série de problèmes. Je souscris tout à fait à l'idée d'intensifier les campagnes de communication des annonces. Il convient d'intensifier la publicité pour que les candidats disposent d'une perspective claire en termes de date d'examen, notamment. Je souscris également à l'idée de procéder à une évaluation globale du contenu, de la fréquence et de la publicité afin de rendre l'Administration efficace et performante. L'idée d'un SELOR wallon est lancée. Le débat est mûr aujourd'hui pour que nous nous penchions sur ce problème.

M. Guy Milcamps (PS). – *Si nous sommes devant vous aujourd'hui, c'est parce que nous sommes convaincus de la nécessité de créer un SELOR wallon. Nous vous avons entendus mais vous ne me convainquez pas. Je m'étonne qu'on passe d'un délai de 66 mois à un délai de 12 mois. Cela me surprend car, récemment, le Ministre Marcourt plaidait pour le recrutement de contractuels, arguant que la procédure était trop longue. Vos propos m'étonnent donc car ceux du Ministre Marcourt datent d'il y a quelques semaines. Serait-ce dû à un manque de communication ? Je pense que la création d'un SELOR wallon permettrait de rencontrer de nombreuses exigences. D'autres administrations*

demandent en effet à pouvoir faire appel au SELOR. La Région wallonne se retrouve quelque peu démunie. Je rappelle également que vous portez la casquette de Ministre des pouvoirs locaux. Si on ajoute le nombre de fonctionnaires des pouvoirs locaux, on se rend compte qu'ils sont nettement plus importants que les fonctionnaires régionaux. N'est-ce pas égoïste de prévoir la gratuité pour la Région wallonne mais pas pour les pouvoirs locaux ? Les Provinces et les Communes ont la volonté d'améliorer leurs recrutements mais il faut leur en donner la capacité technique. Cela passe, selon moi, par un SELOR wallon gratuit pour les pouvoirs locaux, car certaines grosses communes procèdent à de nombreux recrutements qui se révèlent très coûteux. Je plaide résolument pour la régionalisation du SELOR, d'autant qu'il existe déjà, depuis juin 2003, une section wallonne qui participe, entre autres, au jury. Nous n'en sommes donc pas très loin.

M. Willy Borsus (MR). – *Je confirme qu'entendre un Parlementaire cdH proposer de réformer la loi de 1980 pour régionaliser le SELOR m'étonne, car il semble changer d'avis très rapidement. Tout comme le Ministre, je rappelle que cette loi du 8 août 1980 nécessite une majorité spéciale des deux tiers pour être réformée. Concernant les 66 mois, on en parlait déjà dans le compte-rendu de septembre 2005. J'imagine qu'à l'époque, cette réalité était déjà antérieure. J'ai pris bonne note de votre analyse. Je crois qu'un véritable regard analytique doit couvrir l'ensemble de la procédure. Lorsque cet exercice aura été sérieusement mené, alors se posera, si nécessaire, la question de voir si la Région wallonne peut faire mieux seule et surtout, de savoir si elle peut le faire de façon indépendante, comme le fait le SELOR aujourd'hui .*